

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Convocation en date du : 27/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Cinq Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absent représenté : Mme PRIMAULT Florence (représentée par Sebastien ROUIT).

Absent : M. HAUWILLER Julien

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny.

2026.017 : Approbation des comptes financiers uniques de l'exercice 2025 des budgets de la commune

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire présente en détail, à l'assemblée, les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 des budgets de la commune, joints en annexes et communiqués aux membres du conseil municipal.

Synthèse du CFU de l'exercice 2025 du budget principal :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 084 602,22	8 039 670,62	24 124 272,84
	Recettes réalisées (1)	B	8 213 638,49	8 553 364,67	16 767 003,16
	Restes à réaliser	C	2 052 000,00	0,00	2 052 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 451 718,17	10 009 024,91	23 460 743,08
	Dépenses réalisées (1)	E	5 622 858,37	4 991 418,06	10 614 276,43
	Restes à réaliser	F	3 852 600,00	0,00	3 852 600,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 590 780,12	3 561 946,61	6 152 726,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 632 684,05	1 989 354,29	-663 529,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-42 103,93	5 531 300,90	5 489 196,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 800 600,00	0,00	-1 800 600,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 842 703,93	5 531 300,90	3 688 596,97

Synthèse du CFU de l'exercice 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes:	Prévision budgétaire totale	A	645 036,83	430 508,81	1 075 545,64
	Recettes réalisées (1)	B	363 555,84	354 962,45	718 518,29
	Restes à réaliser	C	170 000,00	0,00	170 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 103 508,81	517 071,14	1 620 579,95
	Dépenses réalisées (1)	E	418 143,85	326 220,03	744 363,88
	Restes à réaliser	F	185 000,00	0,00	185 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-54 588,01	28 742,42	-25 845,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	458 471,98	86 562,33	545 034,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	403 883,97	115 304,75	519 188,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-15 000,00	0,00	-15 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	388 883,97	115 304,75	504 188,72

Synthèse du CFU de l'exercice 2025 du budget des logements saisonniers :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	113 256,64	210 000,00	323 256,64
	Recettes réalisées (1)	B	53 256,64	187 842,21	241 098,85
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 000,00	210 000,00	270 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	55 786,02	112 229,06	168 015,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 529,38	75 613,15	73 083,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-53 256,64	0,00	-53 256,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-55 786,02	75 613,15	19 827,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-55 786,02	75 613,15	19 827,13

Synthèse du CFU de l'exercice 2025 du budget des lotissements Veyers et la Crau :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	400 000,00	400 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	400 000,00	400 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le CFU de l'exercice 2025 du budget principal de la commune d'Orcières ;

Vu le CFU de l'exercice 2025 du budget de l'eau et l'assainissement de la commune d'Orcières ;

Vu le CFU de l'exercice 2025 du budget des logements saisonniers de la commune d'Orcières ;

Vu le CFU de l'exercice 2025 du budget des lotissements Veyers et la Crau de la commune d'Orcières ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant l'automatisation de la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Patrick Ricou, le maire, a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Sebastien Rouit ;

Considérant les CFU des budgets principaux, de l'eau et l'assainissement, des logements saisonniers et du lotissement des Veyers et la Crau de l'exercice 2025 ont été présentés et résumés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES
(Monsieur le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote)

- **approuve** le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 de la commune d'Orcières tel que présenté ci-dessus ;
- **approuve** le Compte Financier Unique du budget de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2025 de la commune d'Orcières tel que présenté ci-dessus ;
- **approuve** le Compte Financier Unique du budget des logements saisonniers de l'exercice 2025 de la commune d'Orcières tel que présenté ci-dessus ;
- **approuve** le Compte Financier Unique des lotissements Veyers et la Crau de l'exercice 2025 de la commune d'Orcières tel que présenté ci-dessus ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jeudi 5 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme.

Sebastien Rouit
1^{er} adjoint

